



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5100234

N/REF : 14/10/2025 11H37 C:002640 I:17766
V/REF : F42174
V/Email reçu le Mardi 14/10/2025 a 11H37

SELON DEVIS N° 5090037

V/REF.IMM. ALH-129

IMMEUBLE : MINGUETTES 2

2/4/6/8/10, AV. DIVISION LECLERC
69200 VENISSIEUX

ALLIADE HABITAT
Service sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 30 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 6 AV DIV LECLERC- PC AU 13EME ETAGE PALIER

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5090037 du 29/09/2025 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme D. HAKIMI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

NOTRE INTERVENTION DU 27/10/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
5090037 CONCERNANT LA REPRISE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES PALIER DU
13EME ETAGE DES PARTIES COMMUNES SUITE A INCENDIE, SOIT :

- REPRISE DES ALIMENTATIONS AVEC CONTROLE ISOLEMENT AFIN D'EVITER TOUT RISQUE D'ECHAUFFEMENT
- REMPLACEMENT DE DEUX LUMINAIRES DE TYPE HUBLLOT LED ON/OFF 4000K 1600LM
- FOURNITURE ET POSE D'UN OBTURATEUR ENCASTRE BRULE
- IL A EGALEMENT ETE PREVU LA DEPOSE DU CAISSON METALLIQUE EXISTANT AUTOUR DE LA ZONE CONCERNEE PAR LE FEU AFIN DE PROCEDER A UN CONTROLE DE TOUTES LES LIGNES CFO CFA DISTRIBUEES VIA LE CAISSON, PUIS REPOSE DE CELUI-CI

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 29/10/25 a 17H45 Mme D. HAKIMI

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	I/Reprise install elec paliers 13eme	650,93	650,93
1,00	Forfai déplacement travaux parties commu	32,90	32,90



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5100234

TOTAL H.T.	683,83
T.V.A. a 10,00%	68,38
TOTAL T.T.C.En EURO	752,21

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F42174
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES**173 Avenue Jean Jaurès****69007 LYON**

Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE**12 CHEMIN DES GORGES****69570 DARDILLY**

1610 - 1137

Prestation Parties Communes**HP 120 - INC 250597 - Accord devis 5090037, Travaux à réaliser entre le 10/10/2025 et le 07/11/2025****Votre contact : M. François THEORBE (06 19 98 69 74) - Cyril BESSE 06 29 98 62 71****Commande relative au devis 5090037 Reprise installations électriques PCM paliers 13ème étage suite incendie incendie**

VENISSIEUX MINGUETTES 2 (ALH - 129 - 201 - 6)

6 AVENUE DIVISION LECLERC

69200 VENISSIEUX

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	650,93	1,00 U	650,93	10,00%
Reprise installations électriques paliers 13eme étage				
000 - TOUS CORPS ETAT	32,90	1,00 FOR	32,90	10,00%
Forfait déplacement électricité pour travaux en partie commune				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		683,83 €
Total TVA	10,00%	68,38 €
Total TTC		752,21 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR